

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-381

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier,
 Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ramadier, M. Gosselin,
 M. Aubert, M. Abad, M. Bazin, M. Peltier, M. de Ganay et Mme Le Grip

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la trente-huitième ligne du tableau de l'alinéa 3 :

---- fioul domestique	21	Hectolitre	13,76	15,14	16,52	17,89	19,27
-----------------------	----	------------	-------	-------	-------	-------	-------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire de moitié la progression des taxes sur le fioul domestique, dans un souci de maintien du pouvoir d'achat des Français, par ailleurs indispensable pour le changement d'énergie de chauffage vers une solution moins carbonée.